

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 17 juin 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

Sont présents : Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Fabienne MAISTRE, Antonin RUPHY

Excusé(s) : David PERILLAT-AMEDEE (pouvoir à Christelle ANGELLOZ-NICOUD), Elodie GUIDON (pouvoir à René GALLAY), Jean-Luc LABORDE (pouvoir à Fabienne MAISTRE),

Absent(s) : Alexandre HAMELIN, Véronique POLLET-VILLARD, Arthur THOVEX

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers votants : 16

Monsieur le Conseiller Municipal Antonin RUPHY, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

DELIBERATION 2022/105 **AMICALE DES PISTEURS DE LA CLUSAZ – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022 /045, en date du 10 mars 2022, portant attribution de subvention pour l'année 2022 à l'Association Amicale des Pisteurs de La Clusaz ;

Vu la demande de subvention complémentaire de l'Association Amicale des Pisteurs de La Clusaz, en date du 7 juin 2022 ;

Par délibération, en date du 10 mars 2022, la Commune de La Clusaz a attribué une subvention à l'Association Amicale des Pisteurs, d'un montant de 1 000 €uros.

Néanmoins, l'Amicale des Pisteurs de La Clusaz souhaite organiser une fête à l'occasion des 60 ans de l'association qui est aussi l'occasion d'échanger sur l'évolution des pratiques de leur métier.

Dans la mesure où l'association met l'accent sur un métier incontournable de la montagne et est à ce titre un acteur majeur de la station, la Commune souhaite contribuer à cette manifestation.

En conséquence, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 3 000 €uros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

D'ATTRIBUER à l'Association Amicale des Pisteurs de La Clusaz, au titre de l'année 2022, une subvention supplémentaire de 3 000 €uros, en complément de la subvention déjà attribuée par délibération du 10 mars 2022, d'un montant de 1 000 €uros.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 27 juin 2022

Le Maire,

DIDIER THEVENET

